



PAYS DE BREST

Commission mer et littoral

Grille de sélection des projets DLAL FEAMP

Porteur	
Projet	
Date CML	

Fiches actions DLAL FEAMP Pays de Brest	Concordance projet/fiche action
FA 1 – Développer la cohabitation des usages du littoral pour une meilleure intégration spatiale des activités	
FA 2 – Construire une connaissance partagée pour développer des pratiques durables	
FA 3 – Favoriser l'accès aux métiers et accompagner les jeunes vers la découverte de la pêche et de l'aquaculture	
FA 4 – Développer une offre touristique basée sur les activités, produits et équipements maritimes en cohérence avec la destination Brest terres océanes	
FA 5 – Développer et promouvoir la consommation, l'achat et l'approvisionnement local des produits issus de la pêche et de l'aquaculture	
FA 6 – Accompagner les activités vers une diversification de leur production et un fonctionnement collaboratif	

INNOVATION et PARTENARIAT		1/0*	Commentaires
Cible 1	Caractéristiques innovantes : Produits, services, pratiques ou procédés nouveaux, modifiés ou améliorés à l'échelle du territoire du GALPA, 1 ^{ère} initiative de ce type sur le territoire		
Cible 2	Intérêt collectif : Le projet est à usage collectif, il a un impact sur un groupe d'acteurs ou d'individus		
Cible 3	Bénéficiaire collectif : Bénéficiaire qui mène une action au profit de ses adhérents ou mandants		
Nombre de cibles à atteindre (minimum 1/3)			
ACCES PUBLIC AUX RESULTATS DE L'OPERATION		1/0*	Commentaires
Communication sur les actions réalisées ou les résultats obtenus à l'issue du projet a minima à l'échelle de la zone d'intervention du porteur ou du GALPA			
Cible obligatoire à atteindre (1/1)			
IMPACTS SUR LE TERRITOIRE & LES FILIERES LOCALES		1/0*	Commentaires
Cible 1	Impact environnemental & développement durable : Le projet participe à une gestion durable des ressources et/ou des milieux, à une gestion équilibrée entre les différents usages, au développement de pratiques éco-responsables		
Cible 2	Impact sur l'emploi : Le projet permet de créer ou de maintenir des entreprises, de l'emploi		
Cible 3	Implication des professionnels : Le projet mobilise les professionnels de la pêche et de l'aquaculture		
Cible 4	Caractère fédérateur : Le projet présente des complémentarités ou des synergies avec des réseaux ou des initiatives existantes		
Nombre de cibles atteintes (minimum 2/4)			
TOTAL cibles atteintes (minimum 4/8)			

* Cible atteinte (1) – Cible non atteinte (0)



AVIS TECHNIQUE :	FAVORABLE
<i>Remarques :</i>	

AVIS DE LA CML :	
<i>Remarques :</i>	

METHODOLOGIE

A quoi sert cette grille de sélection ?

Cette grille est un outil à destination des membres de la Commission mer et littoral (CML) qui permet de sélectionner, via une procédure transparente et objective, les projets sollicitant des fonds DLAL FEAMP.

Lecture de la grille

- Organisée en 3 thématiques : 1-Innovation et partenariat, 2-Accès publics aux résultats, 3-Impacts sur le territoire et les filières ;
- Le projet est évalué à travers un minimum de cibles à atteindre.

Qui remplit cette grille ?

Le porteur de projet renseigne ces critères de sélection lors de la rédaction de sa fiche projet.

L'équipe technique du Pays de Brest, dès réception de la fiche projet, afin de :

- Evaluer le projet au regard des cibles à atteindre ;
 - Retravailler le projet, si besoin, avec le porteur afin qu'il atteigne les cibles requises.
- ⇒ Cette analyse technique préalable permet de sélectionner les dossiers aptes à recevoir l'analyse des membres de la CML.
- ⇒ Seuls les projets éligibles aux fiches actions DLAL FEAMP du Pays de Brest seront proposés pour avis d'opportunité en CML

Elle pourra être complétée/ajustée suivant l'avis rendu par les membres de la CML.

Comment utiliser cette grille en CML ?

Pour chaque projet, une grille pré-remplie sera distribuée aux membres en amont de la CML et servira de repère lors de l'audition du porteur de projet et pour la rédaction de l'avis d'opportunité.